



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 22

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet mis en délibération : Attribution du Prix Initiative Handicap 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023

Le jeudi 7 décembre 2023 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 1 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : 49

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLiard, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Dorine BOURNETON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Cathy VEILLET, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Monsieur Remi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 6

Madame Jeanne DEFRANOUX qui a donné pouvoir à Mme Blandine DE JOUSSINEAU, Madame Isaure DE BEAUVAL qui a donné pouvoir à M. Philippe TELLINI, Madame Emmanuelle BONNEHON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Madame Marie-Laure FOUASSIER qui a donné pouvoir à Mme Marie THOMAS, Madame Charlotte LUKSENBERG qui a donné pouvoir à Mme Joumana SELFANI, Madame Agathe RINAUDO qui a donné pouvoir à M. Yann-Maël LARHER.

Madame Constance PELAPRAT a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

M. Pierre DENIZIOT, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

Le Prix Initiative Handicap a été créé par la délibération n° 17 du mars 2010 afin de soutenir et valoriser des initiatives ayant une valeur d'exemplarité en matière de handicap. Son montant a par ailleurs été augmenté par délibération N° 21 du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2022 et porté à une aide de 15 000 euros, pouvant être partagée entre plusieurs projets.

L'édition 2023 du Prix initiative handicap a été lancée le 5 janvier 2023 et huit projets ont été déposés. Quatre ont respecté les critères du règlement intérieur du Prix Initiative Handicap et ont donc été présélectionnés. Un vote en ligne a été organisé du 11 juillet 2023 au 30 septembre 2023, ce qui a permis aux boulonnais de voter pour leur projet favori. Un classement des quatre projets a été effectué.

Les membres du Conseil Local du Handicap, lors de la séance du 10 octobre 2023, sur la base du classement adopté par les habitants à l'occasion du vote en ligne, ont approuvé la proposition de répartition des montants suivante :

- Cecibox : 4 500 €
Le but est de créer un escape game nomade. La cécibox vise à sensibiliser les jeunes de 10 à 15 ans à la cécité. Les joueurs doivent résoudre des énigmes ensemble en portant des masques afin de cacher leurs vues.
- Hapaulo : 4 500 €
Grâce à un algorithme, la plateforme Hapaulo permettra de mettre en relation de façon instantanée des intervenants qualifiés et des familles ayant un besoin de garde ou d'accompagnement spécifique pour leurs enfants handicapés ou malades.
- Roue libre : 3 000 €
En novembre 2023, les 12 membres de l'association HandiCap Roue Libre vont se relayer autour de la joëlette (fauteuil roulant tout terrain) d'un enfant boulonnais en situation de handicap pour l'accompagner tout au long du semi-marathon de Boulogne Billancourt.
- Compagnie de danse Ouali : 3 000 €
Le but est d'initier les enfants des centres de loisirs à la danse hip-hop tout en les sensibilisant au handicap. Nathan, un des danseurs de la compagnie, fait figure d'exemple, n'ayant pas l'usage de ses jambes.

Il vous est donc proposé d'attribuer les montants du Prix Initiative Handicap pour l'édition 2023.»

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Vu la délibération n° 17 du 25 mars 2010 portant création de « Initiative handicap de la Ville

de Boulogne-Billancourt »,

Vu la délibération n° 3 du 1^{er} octobre 2020 portant refonte du Prix Initiative Handicap,

Vu le règlement du Prix initiative handicap, ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 5 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques du 5 décembre 2023,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Le Prix Initiative Handicap pour l'année 2023 est attribué aux porteurs de projets suivants :

- Cecibox : 4 500 €
- Hapaulo : 4 500 €
- Roue libre 3 000 €
- Compagnie de danse Ouali : 3 000 €

Article 2 : La dépense correspondante est inscrite au budget 2023, sur le chapitre 925.

Adopté à l'unanimité

Pour : 55

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 13 décembre 2023
N° 092-219200128-20231207-137109-DE-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,

